



Saint-Barnabé, le 16 juillet 2026

Madame,
Monsieur,

Prenez avis que le conseil municipal de la municipalité de la Paroisse de Saint-Barnabé siégera en séance extraordinaire, le 20 juillet prochain, à 19 h 30, à la salle des délibérations de l'hôtel de ville.

Cette séance sera précédée d'une rencontre du comité chargé de l'étude des demandes de démolition qui se tiendra à **19h00**. Ce comité, dont vous êtes membre, procédera alors à l'étude de la demande de démolition pour le 391 de l'avenue de Saint-Thomas de Caxton – Lot numéro 6 334 816.

En vertu du pouvoir qui m'est conféré par l'article 152 du *Code municipal*, je convoque donc officiellement cette séance extraordinaire du conseil municipal prévue pour le 20 juillet prochain.

Voici l'ordre du jour de cette réunion.

Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion et vérification du quorum;
2. Lecture de l'avis de convocation;
3. Entérinement d'une résolution du comité chargé de l'étude des demandes de démolition concernant une demande de démolition pour le 391 de l'avenue de Saint-Thomas de Caxton – Lot numéro 6 334 816;
4. Prise en considération des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation lancé en vertu de la résolution numéro 135-07-26 concernant l'acquisition d'un véhicule de type camionnette;
5. Adoption du projet de règlement numéro 402-26 constituant la modification du règlement administratif numéro 280-06 et du règlement de zonage numéro 277-06 afin d'assurer leur concordance aux règlements numéro 253-17, 254-17, 261-18 et 267-19 de la MRC de Maskinongé;
6. Révision d'une décision concernant une demande de prolongation du réseau d'aqueduc de la municipalité de Yamachiche;
7. Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation dans le cadre des travaux de réfection du chemin Bergeron;

8. Autorisation de travaux de réfection dans le but de procéder à la réouverture d'un tronçon de 2^e Rang et de procéder à un appel d'offres sur invitation;
9. Réparation et remise en état de différents compteurs, pompe et équipements du réseau d'aqueduc;
10. Autorisation de délivrer des permis de feux aux deux lieutenants de la brigade de lutte contre les incendies;
11. Période de questions;
12. Clôture de la séance.

**/ S/ Martin Beaudry
Greffier-Trésorier**